



Montreuil, le 11 août 2022

COMMUNIQUÉ

COMMENCER PAR S'APPLIQUER LES BONNES IDEES !

Monsieur le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin,

Vous n'êtes pas sans savoir, que **les sapeurs-pompiers professionnels qui souhaitent partir dans d'autres départements pour lutter contre les Feux de Forêts, doivent poser des congés et accepter d'être placés sous statut volontaire**, ce que la CGT dénonce depuis des années.

Nous avons entendu **votre appel destiné aux employeurs afin de libérer leurs sapeurs-pompiers volontaires**, et il est légitime vu la situation. Mais avant de demander des efforts aux entreprises, monsieur le ministre, **pourquoi ne pas utiliser les pompiers professionnels pour exercer leur métier en participant à l'entraide nationale ?**

Il se dit que charité bien ordonnée commence par soi-même, il serait donc normal de demander aux SDIS de **libérer les sapeurs-pompiers professionnels sur leur temps de travail pour accomplir une mission de service public.**

Afin de permettre aux sapeurs pompiers professionnels d'exercer leur métier en toutes circonstances.